

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026	
Date de la convocation : 15 septembre 2026 Date d'affichage : 15 septembre 2026	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de présents : 19 Nombre de votants : 19
L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de l'ancienne école sous la présidence de monsieur David DUGUEPEROUX.	Présents : Monsieur David DUGUEPEROUX, Maire, Mme CHALMEL, Mr GRELIER, Mme RUFFAULT, Mr FERRIERES, adjoints, Mmes DROILLARD, ESNAULT, BOUDEHEN, LAVRILLOUX, MAHIEU, CAUQUIL, KARP, Mrs VINCENT, MESLE, BOULMER, LOUAPRE, RIBOUCHON, JOUIN, ROUSSELON Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Bérangère CAUQUIL	Absents : Absents excusés : Pouvoir :

➤ **2026-070/RECENSEMENT POPULATION 2027/DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain recensement de la population aura lieu du 21 Janvier 2027 au 20 Février 2027.

La préparation de cette enquête démarre dès maintenant par la nomination d'un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis la réalisation de la collecte du recensement.

Vu, le code général des collectivités Territoriales,

Vu la loi n°51-711 du 7 Juin 1951 modifié sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 Juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 Juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2027, les opérations de recensement de la population,

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur communal de l'enquête de recensement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CHARGE** Monsieur le Maire de désigner par arrêté municipal, Monsieur Xavier HEUDRE, secrétaire général de Mairie, coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2027. L'intéressé désigné bénéficiera pour l'exercice de cette activité : d'une décharge partielle de ses activités.

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le Maire

David DUGUEPEROUX